

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX



N° 12/16

ATTRIBUTION MARCHE
TRAITEMENT DES DECHETS
VERTS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 08 mars 2012 s'est réuni en session ordinaire à Doissin, le 21 mars de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 54

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (0)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Marché public de services passé en appel d'offres ouvert pour le traitement des déchets verts provenant des déchèteries.

Le présent marché est passé pour une durée ferme de 1 an, à compter du 1^{er} avril 2012. Il pourra être reconduit deux fois par période successive d'un an, à sa date anniversaire, par décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire 2 mois avant l'échéance, soit une durée maximum de 3 ans jusqu'au 1^{er} avril 2015.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mars 2012 à 15h00 pour procéder à l'attribution du marché. Elle a retenu le classement des offres selon les rapports d'analyses et attribué le marché ainsi :

Lot n°1 : Marché attribué à la société CONFLUENCE AMENDEMENTS – Saint Louis – 38280 ANTHON – pour un montant estimatif annuel de 121 600 € HT soit 130 112 € TTC.

Lot n°2 : Marché attribué à la société SEMIDAO – ZA la Cruzille – 13 rue Benoit Frachon – 38090 VILLEFONTAINE – pour un montant estimatif annuel de 112 500 € HT soit 120 375 € TTC.

Lot n°3 : Marché attribué à la société AGROCOMPOST – Le Bois de Chasse – 38780 EYZIN-PINET – pour un montant estimatif annuel de 243 000 € HT soit 260 010 € TTC.

Lot n°4 : Marché attribué à la société VEOLIA – 59 rue de l'Île Gabourg 38340 VOREPPE – pour un montant estimatif annuel de 30 330 € HT soit 32 453.10 € TTC.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités
de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 21 mars 2012

**Le Président
H. LEVY**

